

Plan d'amélioration de la qualité de l'air

Un plan d'amélioration de la qualité de l'air a été réalisé en 2022 et 2023 afin de compléter le volet Air du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Périgueux.

Des objectifs renforcés

Le Grand Périgueux a souhaité renforcer ses objectifs de qualité de l'air afin de tendre vers le respect des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Avec cette ambition plus forte que les seuils réglementaires, le Grand Périgueux complète la stratégie de son Plan Climat Air Energie Territorial (<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/plan-climat-air-energie-du-grand-perigueux>) (PCAET) en allant au-delà des volets énergétiques et climatiques.

Un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions

Les études réalisées ont pu montrer que la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) n'était pas nécessaire sur le territoire de l'Agglomération. En contrepartie, le Grand Périgueux s'est engagé à réaliser un programme d'actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire.

Par exemple, plusieurs axes de circulation où se trouvent à proximité des établissements recevant du public sensible à la qualité de l'air (écoles, EHPAD...) ont pu être identifiés. Ce travail précis a permis ainsi de déterminer 8 zones à enjeux d'un point de vue de la qualité de l'air sur lesquels il était important de prévoir des actions.

Les communes de Boulazac Isle Manoire, Trélissac, Périgueux et Marsac sur l'Isle ont collaboré avec le Grand Périgueux pour mettre en place chacune un plan d'actions comprenant diverses mesures visant à améliorer les déplacements, à sécuriser et développer les mobilités actives, à végétaliser les abords des routes, etc.



Des mesures de la qualité de l'air permettront d'estimer dans le temps l'impact direct des actions d'aménagements menées.

Ce nouveau plan vise également à travailler sur des actions en cas de pic de pollution atmosphérique, sur la qualité de l'air intérieur et sur les impacts des activités agricoles et industrielles.

Points clés à prendre en compte

Un septième axe est ajouté au PCAET en vigueur, intitulé « Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire ». Cet axe se décline en plusieurs points clés :

- › Agir sur l'ensemble du territoire pour réduire à la source les émissions des polluants les plus problématiques (particules fines, composés organiques volatils, ammoniac), avec des actions portées par l'Agglomération pour les secteurs de l'habitat, de l'industrie, de l'économie, et de l'agriculture ;
- › Réduire les concentrations en oxydes d'azote via des changements de mobilités impulsés par l'Agglomération sur l'ensemble du territoire complété par des actions locales portées par les communes concernées par les zones à enjeux pré-identifiées ;
- › Avoir un meilleur suivi de la qualité de l'air sur le territoire pour sensibiliser et améliorer la gestion plus fine des pics de pollution ;

Programmes à mettre en place

Ces stratégies se déclinent suivant 3 nouveaux programmes intégrés au PCAET 2019-2024 :

- › Programme 6.1 : Suivre la qualité de l'air sur le territoire, sensibiliser aux enjeux et réagir en cas de pic de pollution
- › Programme 6.2 : Atténuer les émissions de l'ensemble des polluants atmosphériques surveillés et réduire les concentrations en oxydes d'azote
- › Programme 6.3 : Améliorer la qualité de l'air localement dans les zones à enjeux.



Les actions prévues dans le cadre du Plan Air du Grand Périgueux aux échelles globales et locales doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés sans passer par la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE).

Consultations, synthèse et approbation

Les personnes publiques associées (Région, Préfet de région, autorité environnementale), et les habitants ont été consultés pour donner leur avis sur le projet entre mai et octobre 2023. Une synthèse des observations et des propositions faites a été rédigée. Elle mentionne les différentes remarques déposées. Une délibération approuvant l'ensemble du dossier a été prise par les élus du Grand Périgueux lors du conseil communautaire du 30 novembre 2023.

Contact



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIA

L

SERVICE

Christine CORNUT

Chargée d'études Climat Air Energie

✉ Courriel

☎ 05 53 35 75 1

5



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT